

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE POUR UNE PERSONNE MINEURE

<u>PREMIERE DEMANDE</u>		
Vous ne possédez ni carte nationale d'identité ni passeport	Vous ne possédez pas de carte d'identité mais vous avez un passeport sécurisé	Vous ne possédez pas de carte nationale d'identité mais vous possédez un passeport non sécurisé valide ou périmé depuis moins de deux ans
		
Pièces requises		
Le formulaire de demande CERFA complété et signé	Le formulaire de demande CERFA complété et signé	Le formulaire de demande CERFA complété et signé
2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm	2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm	2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm
Un justificatif de domicile*	Un justificatif de domicile*	Un justificatif de domicile*
Un justificatif d'état civil du demandeur : copie intégrale d'acte de naissance (datée de moins de 3 mois) ou, à défaut, copie intégrale d'acte de mariage		
	Le passeport sécurisé dont le demandeur est déjà titulaire	Le passeport dont le demandeur est déjà titulaire
Un justificatif de la nationalité si le justificatif d'état civil ne suffit pas		
Un justificatif de l'autorité parentale** (+ copie CNI parents)	Un justificatif de l'autorité parentale** (+ copie CNI parents)	Un justificatif de l'autorité parentale** (+ copie CNI parents)

<u>RENOUVELLEMENT</u>		
Vous possédez déjà une carte nationale d'identité sécurisée	Vous possédez une ancienne carte nationale d'identité (cartonnée) périmée depuis moins de deux ans ou bien vous avez un passeport sécurisé	Vous possédez une ancienne carte nationale d'identité (cartonnée) périmée depuis plus de deux ans et vous n'avez pas de passeport sécurisé
		
Pièces requises		
Le formulaire de demande CERFA complété et signé	Le formulaire de demande CERFA complété et signé	Le formulaire de demande CERFA complété et signé
2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm	2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 x 45 mm	2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 x 45 mm
Un justificatif de domicile*	Un justificatif de domicile*	Un justificatif de domicile*
		Un justificatif d'état civil si la carte d'identité est périmée depuis plus de 2 ans
L' ancienne carte nationale d'identité sécurisée dont le renouvellement est demandé	Le passeport sécurisé ou l' ancienne carte d'identité cartonnée	
		Un justificatif de la nationalité si le justificatif d'état civil ne suffit pas, dans le cas où la CNI est périmée depuis plus de 2 ans
Un justificatif de l'autorité parentale** (+ copie CNI parents)	Un justificatif de l'autorité parentale** (+ copie CNI parents)	Un justificatif de l'autorité parentale** (+ copie CNI parents)

DEMANDE SUITE A UNE PERTE OU UN VOL

<p>Votre CNI perdue ou volée était en cours de validité ou périmée depuis moins de deux ans</p>	<p>Vous pouvez présenter un passport sécurisé ou un passeport non sécurisé valide ou périmé depuis moins de deux ans</p>	<p>Votre CNI perdue ou volée était périmée depuis plus de deux ans et vous ne pouvez présenter aucun passeport périmé depuis moins de deux ans</p>
		
Pièces requises		
<p>La déclaration de perte (Gendarmerie ou Mairie si demande de CI immédiate) ou de vol (Gendarmerie)</p>	<p>La déclaration de perte (Gendarmerie ou Mairie si demande de CI immédiate) ou de vol (Gendarmerie)</p>	<p>La déclaration de perte (Gendarmerie ou Mairie si demande de CI immédiate) ou de vol (Gendarmerie)</p>
<p>Le formulaire de demande CERFA complété et signé</p>	<p>Le formulaire de demande CERFA complété et signé</p>	<p>Le formulaire de demande CERFA complété et signé</p>
<p>2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm</p>	<p>2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm</p>	<p>2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm</p>
<p>Un justificatif de domicile*</p>	<p>Un justificatif de domicile*</p>	<p>Un justificatif de domicile*</p>
	<p>Passeport sécurisé en cours de validité</p>	<p>Un justificatif d'état civil (voir rubrique première demande) du demandeur si la carte d'identité est périmée depuis plus de 2 ans</p>
<p>25 EUR en timbre fiscal</p>	<p>25 EUR en timbre fiscal</p>	<p>25 EUR en timbre fiscal</p>
		<p>Un justificatif de la nationalité si le justificatif d'état civil ne suffit pas, dans le cas où la CNI est périmée depuis plus de 2 ans</p>

Un **justificatif de l'autorité parentale**** (+ copie CNI parents)

Un **justificatif de l'autorité parentale**** (+ copie CNI parents)

Un **justificatif de l'autorité parentale**** (+ copie CNI parents)

Si possible, un document officiel au nom de la personne mineure avec photographie

Si possible, un document officiel au nom de la personne mineure avec photographie

Si possible, un document officiel au nom de la personne mineure avec photographie

***Sont acceptés comme justificatifs de domicile les documents suivants (s'ils sont datés de moins de 6 mois) :**

- Facture récente d'électricité, de gaz ou de téléphone – **pas d'échéancier**
- Un certificat d'imposition ou de non imposition
- Un relevé de compte bancaire
- Une quittance d'assurance **pour le logement**

Attention : Si la personne mineure réside en alternance chez son père et chez sa mère, il faut fournir un justificatif de domicile au nom de chacun des parents

**** Justificatif de l'autorité parentale :**

- Si les parents sont mariés → copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant
- Si les parents sont séparés → copie de la décision de justice ou de l'ordonnance de séparation
- Si les parents ne sont pas mariés → acte de naissance mentionnant la reconnaissance par les deux parents avant l'âge de un an, ou la déclaration conjointe d'exercice de l'autorité parentale, ou une copie de la décision de justice

Nom sur la CNI :

La carte d'identité est établie au nom de famille. Il est possible d'y faire figurer un nom d'usage. Le nom choisi devra être mentionné à la rubrique « deuxième nom » :

SITUATION DU DEMANDEUR	PRINCIPE	PIECES A FOURNIR
Tous les demandeurs	Possibilité de faire figurer, à titre d'usage, les noms de ses deux parents accolés dans l'ordre souhaité	Acte d'état civil faisant apparaître la double filiation